

11, 2010

Autour de la définition

Fouzia Benzakour

La définition en terre de variation. Le cas du français au Maroc

Per citare l'articolo:

<https://www.publifarum.farum.it/index.php/publifarum/article/view/188>

Rivista Publifarum

publifarum.farum.it

Documento accessibile online:

<https://www.publifarum.farum.it/index.php/publifarum/article/view/188/370>

Documento generato automaticamente 10-09-2020

La définition en terre de variation. Le cas du français au Maroc

Fouzia Benzakour

Introduction

Définir, n'est-ce pas là un acte habituel, quotidien, naturel même, dirions-nous! Qui d'entre nous n'a pas eu à répondre aux questions pressantes d'un jeune enfant «dis! Ça veut dire quoi ça?»; «Qu'est-ce que c'est?»

La définition, c'est, bien évidemment, l'élément essentiel que le consultant se presse de découvrir dans un article de dictionnaire de langue. Ce contenu précieux recherché peut s'avérer insuffisant ou, au contraire, fastidieux, comme il peut être circulaire et nous faire déambuler d'un synonyme à l'autre, sans espoir de sortie.

L'entreprise lexicographique se complique davantage quand le défini n'est pas un lexème français mais un francophonisme. Cette aventure, je l'ai vécue en tant que co-auteure de l'ouvrage *Le Français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, paru en 2000. J'ai eu à affronter les multiples problèmes que peut poser la description du lexique d'une variété de français fort éloignée du français de référence.

Quelle(s) définition(s) devais-je donner aux emprunts, aux lexèmes hybrides, aux néologismes parfois déconcertants etc., qui constituent la variété de français acclimatée au terroir marocain? Comment expliquer le contenu des marocanismes qui s'étalent dans nos journaux ou se logent dans nos textes littéraires d'expression française? Quelle formulation utiliser pour préciser le sens de nos mots culturels, de nos dérivés inattendus, etc. C'est à cette expérience et à la réflexion que suscite l'opération de définition en terre de variation du français que sera consacré l'essentiel de ma contribution.

Je m'intéresserai, dans un premier temps, aux différents types de définitions utilisés dans un dictionnaire de langue en soulignant leurs limites. J'aborderai ensuite l'activité définitoire en terre de variation et je terminerai mon parcours par les problèmes définitoires que peuvent poser les doublons rencontrés dans la

variété de français pratiquée au Maroc.

1. La définition lexicographique d'un dictionnaire de langue. Intérêts et limites

La lecture d'articles de dictionnaires de langue montre que les définitions lexicographiques revêtent de multiples formes. Elles peuvent emprunter la voie synonymique, descriptive, relationnelle, etc. Je me restreindrai ici à trois types de définitions, qui constituent le soubassement même de la lexicographie différentielle. Il s'agit des définitions par synonymie, et par inclusion et de la définition morphosémantique.

1.1. La définition par synonymie

Quand nous sommes tenus de définir un mot pour répondre à l'interrogation d'un enfant, nous recourons spontanément à l'équivalence sémantique en lui fournissant un synonyme et parfois un autre et un autre; ce qui montre bien les limites d'une telle opération.

Définir, ce n'est pas produire seulement un équivalent sémantique, même si le lexicographe et a fortiori le non spécialiste s'y trouvent parfois contraints. Il ne s'agit pas d'éclaircir le sens d'un mot par le contenu d'un autre mais bien de préciser le sens du défini en vue de le caractériser et de le spécifier par rapport aux autres mots qui lui sont apparentés. Outre cette insuffisance sémantique, la définition par synonymie soulève d'autres problèmes. Je n'envisagerai ici que deux.

(i) Il est pratiquement impossible de trouver un équivalent sémantique parfait dans la langue commune. Un synonyme vrai est si rare et à la lettre même inexistant. À titre indicatif, définir *minet* par «chat», c'est passer sous silence les connotés «petit» et «emploi familier» liés à *Minet*. L'opération d'équivalence sémantique ne permet de mettre en évidence que le sens dénotatif. Le contenu connotatif, qui pourtant constitue le système de signification second et non secondaire (cf. MARTIN 1976) est gommé.

(ii) La définition par synonyme unique peut induire en erreur, notamment quand le synonyme définissant est polysémique. Il doit donc être désambiguïsé notamment par la multiplication des synonymes; ce qui limite son attrait majeur, l'avantage d'être économique en temps et en espace.

1.2. La définition par inclusion

Si la définition par la seule synonymie reste une opération lexicographique assez

marginale, la définition par inclusion est, au contraire, la forme prototypique de la définition lexicographique. Appelée plus généralement *définition substantielle* ou *définition vraie* parce qu'elle cherche à décrire, à expliciter toute la substance du contenu du défini, la définition par inclusion a l'avantage de répondre directement et de la manière la plus adéquate à la question capitale que se pose tout consultant, «que veut dire ce mot? Qu'est-ce qu'il signifie au juste?». La raison en est que ce type d'opération convient parfaitement au défini nominal ou verbal, qui constitue l'essentiel du lexique d'une langue donnée. Autrement dit, les entités à contenu descriptif, et particulièrement celles qui renvoient à des unités concrètes, se laissent plus aisément analyser en termes d'incluant et de spécificateurs qu'un mot grammatical à sens instructionnel. Le consultant, en lisant l'incluant et les traits distinctifs qui particularisent le défini par rapport aux autres hyponymes, peut non seulement se représenter le contenu du mot recherché mais aussi identifier l'objet désigné. À titre d'exemple, la définition par inclusion de *âne*, composée de l'incluant «mammifère» et des spécificateurs «sauvage ou domestique», «plus petit que le cheval», «à grosse tête et longues oreilles», «à robe généralement grise» (*Petit Robert électronique*) précise et caractérise toute la substance signifiante du défini. Elle a un pouvoir descriptif et explicatif beaucoup plus grand que la définition par synonymie, même multiple, exemple: *âne* «baudet, bourrique, bourricot». Elle présente toutefois certaines limites au niveau de ses deux constituants, l'incluant et les spécificateurs

(i) Problèmes posés par l'incluant

Nombreuses sont les contraintes qui pèsent sur l'incluant. On n'en retiendra que deux qui semblent capitales. D'une part, la langue générale peut ne pas disposer d'un mot simple et précis pouvant jouer le rôle d'incluant immédiat. En français par exemple, quel incluant invoquer pour un mot qui nous est aussi familier que *oncle*? Doit-on retenir l'incluant «frère du père ou de la mère» ou «mari de la tante». La définition par inclusion ne semble pas opérationnelle dans de tels cas. D'autre part, certains mots comme *objet*, *chose*, *être*, *fait*, etc., utilisés fréquemment pour définir des mots simples, ne trouvent pas «incluant à leur définition».

On peut parler ici de primitifs «lexicaux». La langue naturelle, contrairement à une langue spécialisée, peut comporter des trous lexicaux, qui obligent à définir un primitif lexical par un autre et donc à produire des définitions circulaires du type:

Chose «[...] tout ce qui existe et qui est concevable comme un objet unique (concret, abstrait, réel, imaginaire).» (*Nouveau Petit Robert* 2002)

Objet CONCRET «Chose solide ayant unité et indépendance et répondant à une certaine destination.» (*Nouveau Petit Robert* 2002)

ABSTRAIT «Tout ce qui se présente à la pensée, qui est occasion ou matière pour l'activité de l'esprit.» (*Nouveau Petit Robert* 2002)

(ii) Limites des spécificateurs

Les spécificateurs ont pour rôle de restreindre l'extension de l'incluant ou hypéronyme. Ils se présentent sous forme d'informations distinctives et constituent un segment définitoire obligatoire, en ce qu'ils permettent de démarquer le défini des autres mots subsumés par le même incluant. Cette contrainte n'est cependant pas toujours observée. L'évaluation de la pertinence des traits mentionnés peut dépendre du point de vue adopté. On évoquera là encore deux difficultés essentielles.

- Toute définition lexicographique est censée viser l'objectivité. Mais elle peut fort bien présenter une subjectivité relative, puisqu'elle s'inscrit dans une culture. Certains spécificateurs trahissent à la fois le point de vue du rédacteur qui les produit et celui du public auquel se destine l'information. Que dire par exemple de cette définition du mot *hiver*?

Hiver «Saison la plus froide de l'année, qui s'étend du 21 décembre au 21 mars.» (*Nouveau Petit Robert* 2002)

Est-elle vraiment universelle? Sûrement pas pour un consultant africain ni d'ailleurs pour un Québécois. Par ailleurs le nombre de traits distinctifs à mentionner peut poser problème. Idéalement, il doit être suffisant pour exclure les éléments qui ne relèvent pas du concept défini et ne doit pas être en même temps développé pour ne pas exclure les informations constitutives du défini.

Ainsi, dans la définition de *chaise* par exemple, on doit spécifier que le siège en question est destiné à une seule personne, ce qui permet d'écartier les référents qu'on nomme *banc*, *divan* ou *causeuse*. Mais on doit aussi écartier le trait «à quatre pieds», puisqu'il existe des chaises à trois ou à un pied.

1.3. La définition morphosémantique

La définition morphosémantique est incontournable du fait qu'elle met en évidence les relations qui existent entre les mots d'une même famille morphosémantique. Elle se fonde sur le système des renvois, puisque seul se trouve analysé le lien qui unit le défini au mot de base.

Elle convient parfaitement aux dérivés mais elle doit être complétée. On renvoie au mot de base, tout en explicitant le lien sémantique. Autrement dit, c'est l'affixe et non le lexème global qui est directement défini. Les avantages de ce type de définition sont nombreux

(i) La définition morphosémantique est économique puisqu'elle n'exprime qu'une fois la définition du mot de base, évitant ainsi des définitions substantielles répétitives.

(ii) Elle montre les liens qui existent entre certains mots de la même famille (ces liens peuvent ne pas être évidents pour certains locuteurs surtout quand il s'agit de dérivés savants).

(iii) Elle décrit le sens des affixes et autres éléments de formation.

Sa limite réside dans son caractère relationnel. Elle doit être complémentaire et non exclusive. Un lexicographe ne peut faire appel à la seule définition morphosémantique; il est obligé, à un moment donné, de recourir à la définition par inclusion pour définir le mot de base et éviter, en conséquence la circularité.

En somme, la définition lexicographique, élément central de tout article de dictionnaire de langue, n'est pas une entreprise facile, loin de là. Elle est en elle-même un véritable défi. Il s'agit d'expliquer le sens du défini en essayant d'éviter tout à la fois de tomber dans la circularité, de s'entourer d'ambiguïté ou de verser dans la subjectivité ou l'encyclopédisme. Que dire alors de l'activité définitoire en terre de variation?

2. L'activité définitoire en terre de variation

Les dictionnaires, faut-il le rappeler, sont des objets culturels témoignant d'une civilisation. Le dictionnaire de langue est le dépositaire du trésor commun qu'est la

langue et est, de ce fait, considéré comme le lieu privilégié de référence à la connaissance et au savoir linguistique et culturel. Objet didactique, il est conçu pour fournir des réponses aux questions des consultants. Par ailleurs, la langue dont parle le dictionnaire de référence est une langue analysée, en ce sens que les données observables sur lesquelles il se fonde ne sont pas la langue mais ce que l'on dit de la langue et du monde. On comprend alors pourquoi les définitions lexicographiques mais aussi le choix des exemples portent en eux une certaine subjectivité et la marque de leur terroir, même si leur visée est l'universalité et l'objectivité.

L'inventaire lexical des particularismes d'une variété donnée n'a, à l'évidence, ni les mêmes objectifs ni le même objet d'étude, même si techniquement il revêt la livrée dictionnaire et évoque une certaine parenté avec le dictionnaire de langue.

Pour avoir été co-auteur de l'ouvrage *Le Français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, (abrégé désormais en lexique Maroc), je peux dire, avec la distance rétrospective d'aujourd'hui, que nous poursuivions un double objectif, (i) notre traitement lexicographique se devait de faire émerger, à travers les particularismes lexicaux analysés, deux éléments essentiels de la variété que nous décrivions, sa saveur du terroir et son caractère d'idiome plus identitaire, parce que plus approprié et plus enraciné dans la société et la culture locales; (ii) autre dessein, mais devenu explicite seulement à la parution de l'inventaire lexical, c'était de donner de la visibilité à une variété largement pratiquée mais volontairement occultée. Voilà pourquoi l'aventure lexicographique en terre de variation ne peut être que particulière, même si elle emprunte la voie dictionnaire.

L'emprunt à l'arabe (langue locale de proximité la plus marquée), le calque et les lexèmes hybrides composent l'essentiel du lexique du français tel qu'il se vit et se pratique dans la société marocaine. Cet écart lexical répond au besoin des usagers de dénommer des univers référentiels naturels et socioculturels locaux différents de ceux du français de référence. La force évocatrice de l'emprunt, du calque mais aussi de bien d'autres néologismes de forme explique leur présence massive dans la nomenclature; certains sont même des doublons. Bref, il s'agissait pour nous de décrire surtout des mots culturels à forte charge connotative, qu'ils fussent des emprunts, des doublons ou des néologismes formels.

Le public ciblé du lexique Maroc est formé d'abord par les locuteurs francophones locaux mais aussi par tous ceux qui s'intéressent à la variation géographique du français dans cette région.

La définition substantielle par inclusion paraît de prime abord comme étant la plus appropriée pour rendre compte de la substance signifiante du contenu du marocanisme. Mais les autres types de définition ne sont pas pour autant exclus, à commencer par la synonymie.

(i) Traitement par synonymie

La définition par synonyme unique a encore une portée plus limitée en territoire de variation que dans la tradition lexicographique. L'équivalent sémantique, en plus de son champ d'application très réduit, ne fournit qu'une simple approximation sémantique, une vague idée du sens du néologisme. Or le contenu sémantique d'un particularisme a encore plus besoin que celui d'un mot du lexique de référence d'être explicité, précisé dans tous ses emplois pour mieux souligner sa spécificité et justifier son attestation dans la variété décrite.

Dans le lexique des usages du français au Maroc, la définition par synonyme unique est rare. On peut relever, tout au plus, une dizaine d'occurrences ainsi traitées. C'est le cas par exemple de *Abid* «esclaves»; *Boîte de cigarette* «paquet de cigarettes»; *Zanka* «rue»; etc.

Pour les emprunts *abid* et *zanka*, le fait de les définir par un seul synonyme du français de référence les fait paraître comme de simples mots de l'arabe traduits en français et non de véritables particularismes. Ce traitement rappelle celui des dictionnaires bilingues, qui s'appuie largement sur le système de l'équivalence sémantique, d'où d'ailleurs sa rareté dans l'analyse du lexique Maroc. Pour les exemples cités, il aurait fallu en fait soit développer la définition soit la compléter par un commentaire en apportant plus d'information sur le référent dénoté. Reprenons à cet effet l'exemple de *abid*. Il faut préciser par un commentaire que son emploi à la place du mot français *esclave* se justifie par le sens particulier qu'il prend dans son usage au Maroc. Les *abid* sont «des esclaves à statut spécifique: ils constituent la garde royale affectée aux intérieurs du palais et sont des eunuques». La définition par synonymie multiple est par contre plus fréquente dans le lexique Maroc. Comme en français de référence, elle sert à lever l'ambiguïté que provoque

le synonyme polysémique. De plus, dans le cas de l'emprunt, la multiplication des synonymes permet de mieux cerner le sens pour lequel le mot a été emprunté en l'isolant des autres acceptions qu'il a dans sa langue d'origine. C'est le cas par exemple de *adi*, défini par les synonymes «équité, justice, impartialité». Il en est de même du sens de *maboulite* précisé par un double synonyme «folie, déraison»; ou de celui du néologisme *occuper*, défini par «préoccuper, intéresser». On note, cependant, que dans la plupart des cas, le synonyme est suivi d'une définition-explication, comme le montre l'exemple de *Hay*, défini par le synonyme français «quartier», suivi par un équivalent sémantique plus développé «division administrative d'une ville».

La définition par équivalence sémantique reste néanmoins assez marginale en lexicographie différentielle.

(ii) Traitement par définition substantielle

La définition substantielle est le procédé définitoire le plus opératoire, que ce soit en lexicographie traditionnelle ou en lexicographie différentielle. Dans le lexique Maroc, elle apparaît surtout sous forme d'inclusion.

Exemples

Babouche «Chaussure de cuir traditionnelle sans quartier ni talon, portée par les hommes et par les femmes»

Doum «Palmier nain, à tronc ramifié et aux feuilles persistantes palmées et en éventail, utilisé dans la confection artisanale d'objets domestiques divers (balais, paniers, éventails, etc.)»

Halka «Cercle formé par la foule sur une place publique autour d'un artiste forain (conteur, chanteur, charmeur de serpents) d'un prédicateur ou d'un charlatan; (par extension) spectacle sur une place publique»

Slougui «chien à corps maigre allongé et jambes hautes, très rapide et très agile»

Babouche est défini par l'incluant «chaussure» suivi des spécificateurs «cuir, traditionnelle, sans quartier ni talon, portée par les hommes et par les femmes».

On peut remarquer, à cet effet, que l'incluant le plus couramment utilisé est l'hypéronyme immédiatement supérieur au défini et non l'incluant superordonné le plus extensif. Le choix d'un tel incluant est pertinent parce qu'il permet, comme dans le dictionnaire de langue, de faire l'économie d'un spécificateur

supplémentaire pour restreindre l'extension de l'hypéronyme trop général. La définition de *doum* en est un exemple parfait: l'incluant *palmier* a été préféré à l'hypéronyme *arbre* à portée plus générale et à sens moins restreint. Mais ce choix ne doit pas être pour autant systématique. L'hyperonyme immédiatement supérieur au défini peut avoir un sens spécialisé difficile à décoder. Or, un lexique régional n'est pas un dictionnaire spécialisé mais un inventaire qui doit faire ressortir les particularités du référent. C'est pourquoi, par exemple, *slougui* semble mieux défini par «chien à corps maigre allongé», etc. que par «lévrier d'Afrique du Nord». «Lévrier» est moins extensif que l'incluant de base «chien» mais il n'est pas connu de la plupart des usagers de la variété décrite.

La définition de *halqa* par «cercle» est plus problématique. Elle n'a que l'apparence d'une définition par inclusion. En effet, si *doum* est bien un palmier, il est difficile de dire que *halqa* est un cercle et donc qu'il est un véritable incluant. On ne dispose pas de mot pouvant jouer le rôle d'incluant pour *halqa*. À l'inverse, pour d'autres particularismes, le défini est précisé non pas par un mais par deux incluant; c'est le cas par exemple de *sedra*, défini comme «Jujubier sauvage; arbuste épineux de la famille des rhamnacées à rameaux longs en zigzag».

Il convient de noter que la contrainte sur le nombre et le choix des spécificateurs à utiliser ne se pose pas dans les mêmes termes pour un inventaire de particularismes que pour un dictionnaire de langue. Dans un dictionnaire de langue, il n'est pas vraiment nécessaire de tout dire sur la chose ou l'action à décrire. La définition linguistique ne doit s'intéresser qu'à ce qui est utile au fonctionnement de la langue décrite; elle ne doit donc pas se soucier de ce qui est nécessaire à la connaissance exhaustive du référent du mot à définir. Autrement dit, elle ne doit tenir compte que des traits pertinents, ceux qui servent précisément à démarquer le défini de tous ses autres co-hyponymes. Si la définition dépasse la limite des traits spécificateurs, en donnant par exemple une description trop détaillée du référent, elle devient encyclopédique. Or, une définition encyclopédique va à l'encontre d'un dictionnaire de langue, dont la fonction est de décrire la langue, non de classer le monde. C'est pourquoi le lexicographe doit s'en tenir dans sa définition à l'incluant et à 'un ou deux traits distinctifs. Il n'en est pas de même pour les inventaires des particularismes des variétés géographiques. Il ne s'agit pas en lexicographie différentielle de décrire le fonctionnement de la langue mais bien

de mettre en évidence les spécificités du référent décrit par le néologisme ou l'emprunt. Théoriquement, le problème du nombre de traits spécifiques ne se pose pas pour le descripteur d'une variété périphérique. Mais les informations susceptibles de décrire à la fois le mot nouveau et le référent culturel qu'il dénote peuvent devenir trop étendues au point d'envelopper complètement la définition. C'est pourquoi, nous avons prévu une rubrique commentaire, qui permet à la fois d'alléger matériellement la définition et de fournir tous les éléments nécessaires à l'identification du référent décrit par le particularisme. C'est le cas par exemple du mot culturel *gnaoua*

- Définition par inclusion: *gnaoua* « Danseurs et chanteurs mystiques d'origine noire organisés en confréries populaires qui utilisent la transe et l'exorcisme dans leurs cérémonials»

- Commentaire complémentaire «Les gnaouas, descendants des Noirs venus d'Afrique subsaharienne, probablement du Mali, se distinguent par un rituel particulier: pour officier, ils revêtent un costume spécial brodé de petits coquillages blancs ou cauris et mettent des colliers de ces mêmes coquillages. Ils se servent pour leur musique très rythmée d'un long tambour cylindrique, originaire d'Afrique noire, de castagnettes de métal et de petites mandolines monocordes. Ils ne tiennent pas des séances de prières comme les autres confréries mais organisent en plein air des réunions où ils chantent et dansent jusqu'à la transe. Ils sont avant tout devins, guérisseurs et exorcistes et prétendent avoir des relations avec des génies et des démons qu'ils invoquent dans leur séance d'exorcisme. C'est pourquoi l'on recourt à eux en cas de possession ou de maladie nerveuse.

(iii) Traitement par définition morphosémantique

Comme dans un dictionnaire de langue, la définition morphosémantique a été largement exploitée pour définir les néologismes créés par dérivation, composition, mot valise, siglaison, etc., mais aussi tout autre type de relations pouvant exister entre les mots d'une même famille morphosémantique.

Exemples (lexique Maroc, 2000)

Ablutionné «qui a fait ses ablutions»

Berbérophone «qui parle le berbère»;

Caïdal

«qui concerne le caïd»

Véhiculé «usager d'un véhicule»

Il est important de souligner que le mot de base peut n'avoir pas de définition dans l'inventaire des particularités lexicales, parce qu'il est en fait défini dans le dictionnaire de référence. Autrement dit, le système des renvois est double: il fonctionne à l'intérieur de l'inventaire mais peut renvoyer le consultant au dictionnaire de référence. C'est le cas par exemple de *ablutionné*, *berbérophone*, *véhiculé*, dont les mots de base *véhicule*, *ablutions*, *berbère* ne sont pas définis dans le lexique Maroc, puisqu'ils sont traités dans le dictionnaire de référence. En fait, le système des renvois interne ne fonctionne que pour les dérivés, composés et autres éléments hybrides, puisque leurs bases sont des particularités lexicales de la variété décrite. D'ailleurs, l'intérêt majeur de la définition morphosémantique en terrain de variation, c'est de décrire et de préciser la mixité des néologismes hybrides. Le consultant peut voir que la formation du particularisme métissé exploite deux systèmes: d'une part, celui de la variété qui a emprunté le mot de base aux langues co-présentes avec le français, en l'occurrence, pour le lexique Maroc, l'arabe, le berbère et plus rarement l'espagnol et l'anglais; et d'autre part celui du français de référence pour ce qui est du formant. Ainsi, *caïdal* par exemple renvoie à l'emprunt *caïd* défini dans l'inventaire et au formant français *al* signifiant «relatif à, qui concerne».

Par ailleurs, la définition morphosyntaxique présente ici un intérêt majeur; elle permet de voir si le néologisme hybride est conforme (c'est-à-dire prédictible) aux règles de création lexicale du français de référence ou s'il s'en écarte quelque peu. En cas de non prédictibilité, il est possible de parler d'amorce de processus d'autonomisation de la variété, qui vient appuyer une norme endogène naissante (voir pour plus de détails, BENZAKOUR 2000)

Les liens explicités ne sont pas confinés aux seuls dérivés et composés mais concernent d'autres relations. Il peut, en effet s'agir d'une relation

- diminutive: *souika* «petit souk»
- du tout à la partie (élément à un ensemble): *arganeraie* «Plantation d'arganiers»
- de manière: *islamiquement* «de manière islamique»
- d'appartenance: *makhzanien* «du makhzen»
- relation syntaxique résultant de la transformation d'une phrase de base: *amazighité*

«appartenance à la communauté amazighe», etc.

3. Problèmes définitoires liés aux doublons

3.1. Les doublons: des néologismes à forte charge connotative

Rappelons que les créations nouvelles et les emprunts ne trouvent place dans les nomenclatures des dictionnaires de référence qu'à trois conditions: ils doivent être consacrés par l'usage, être connus par une large partie de la communauté et ne pas être des doublons (leur définition ne doit pas recouvrir celle d'autres termes). C'est loin d'être le cas pour les variétés géographiques.

Dans Le lexique Maroc, les doublons représentent un peu plus que le quart des particularismes recensés. Ils proviennent en grande partie de l'arabe. Mais pourquoi alourdir le lexique régional par des doublons, alors que le locuteur local dispose de mots français équivalents? C'est un «sens en plus» qui est à l'origine de leur maintien et de leur développement. Autrement dit, c'est le concept de connotation qui fonde l'existence même du doublon dans les variétés en usage au Maroc et dans les autres pays du Maghreb.

Même si le phénomène d'emprunt est la caractéristique essentielle des usages du français en terre maghrébine, les doublons ne se réduisent pas aux seuls emprunts. Ils peuvent être des néologismes français ou des formations hybrides. Il faut, néanmoins, convenir que ce sont les doublons par emprunt lexical à l'arabe qui absorbent une partie non négligeable du lexique Maroc. L'engouement du locuteur pour ce type de doublons peut s'expliquer par certaines valeurs qui leur sont associées. Ils constituent, en effet, de véritables indicateurs «socioculturels», du fait de leur richesse connotative. Ils ajoutent au sens dénotatif qu'ils partagent avec les vocables français des connotés latents ou suggérés. Ces connotés peuvent être des connotés diatopiques, des connotés énonciatifs ou des connotations comme valeurs associées.

(i) Les connotés diatopiques

Les connotés diatopiques fournissent des informations sur l'appartenance du discours à un sous-système spécifique. À titre indicatif, la présence massive d'emprunts lexicaux, dont beaucoup fonctionnent comme doublons, dans le discours des Marocains francophones, signale que le français qu'ils pratiquent est un «sous système», une variété géographique en phase de constitution et de légitimation. Le fait même d'employer un emprunt lexical alors que le terme

français équivalent est disponible est significatif d'un français en phase d'appropriation.

On pourrait faire remarquer qu'il est difficile de dissocier la connotation diatopique liée à un emprunt et la dénotation d'un référent étranger, si ce n'est par le signifiant, comme par exemple la paire *charia/loi islamique*. Mais les deux termes, qui ont des dénotés équivalents et réfèrent à la même réalité, ne peuvent pourtant pas s'échanger parfaitement dans tous les contextes. L'emploi du terme *charia* signale, comme le vocable français correspondant, le signifié de dénotation «loi musulmane» (réfèrent étranger). Mais *charia* suggère en plus le caractère sacré de cette loi, du fait même qu'il est un emprunt à l'arabe classique, langue sacralisée du Coran. Ce «plus» suffit à justifier sa coexistence avec le composé français «loi islamique».

(ii) Les connotations comme valeurs associées

Le type de connoté essentiel attaché au doublon par emprunt, c'est en fait le connoté relevant des «connotations comme valeurs associées» (KERBRAT-ORECCHIONI 1977), c'est-à-dire des sens en plus qui viennent se greffer sur le sens dénotatif par un jeu subtil de mécanismes associatifs, comme, par exemple, les associations d'images. Dans le lexique Maroc, l'image associée au connoté véhiculé par l'emprunt-doublon peut être une image intérieure, faite de références socioculturelles puisées dans le terroir et nourrie de souvenirs, d'impressions sensibles et d'actions externes et internes du vécu socioculturel local ou de l'imaginaire populaire (BENZAKOUR 2000). Il s'agit donc de tout un ensemble de valeurs que le locuteur associe au terme emprunté sur la base de son expérience personnelle ou partagée du référent. Les doublons par emprunt sont sémantiquement plus chargés que le vocable français, limité à la seule fonction dénotative. Ils ont un pouvoir magique d'évocation; c'est ce qui explique leur vitalité et leur intégration dans la variété. Par exemple, le lexème *makhzen*, emprunté à l'arabe, forme paire avec le mot du français de référence *autorité*; il dénote donc «l'autorité» mais évoque, de plus, un agent d'autorité, armé d'une matraque et prêt à frapper. Il connote par image associée la peur de l'autorité et la répression.

3.2. Définition extensive

La charge connotative liée aux néologismes et notamment aux emprunts-doublons soulève certains problèmes au niveau de leur définition lexicographique. En tant que co-rédactrice du lexique Maroc, je peux dire que deux éléments furent déterminants dans la formulation de nos définitions. D'une part, notre statut à un de mes collaborateurs et à moi de locuteurs de la variété à décrire, connaissant suffisamment l'univers de référence des locuteurs locaux et d'autre part, le fait que nous étions parfaitement conscients que la majorité des lexèmes répertoriés étaient essentiellement des mots culturels, dont beaucoup étaient des emprunts doublons; c'est pourquoi, nous eûmes recours le plus possible à la définition par inclusion, qui nous paraissait plus pertinente à dépeindre toute la substance sémantique du particularisme, c'est-à-dire son contenu dénotatif et son sens connotatif. Nous eûmes même l'audace d'opter pour une définition substantielle plus extensive que celle utilisée dans les dictionnaires de référence. Nous prenions soin de retenir tous les spécificateurs qui faisaient ressortir la charge culturelle ou connotative attachée au particularisme, même s'ils s'épandaient sur plusieurs énoncés. Le recours au commentaire-complément n'advenait que lorsque les spécificateurs s'avéraient trop nombreux. Il faut dire que nous n'étions pas effrayés par le spectre de l'encyclopédisme, puisque notre objectif n'était pas, comme nous l'avons signalé plus haut, de définir strictement le néologisme, mais bien de faire émerger la culture et la société qu'il décrit. C'est pourquoi nous n'hésitions pas à mentionner dans nos énoncés définitoires tous les traits que nous jugions appropriés à cet effet. La contrainte du nombre de spécificateurs, en vigueur dans les dictionnaires de langue, ne nous paraissait pas être applicable à la variété que nous décrivions.

Nos définitions, enfin, ne sont certainement pas exemptes de subjectivité. À titre indicatif, les mots gastronomiques sont soigneusement définis; certains énoncés définitoires paraissent même être de véritables recettes à essayer. Mais, je ne voudrais pas terminer sans parler brièvement de la rubrique *exemple*.

Le choix et le nombre important d'exemples attestés avaient pour but essentiel d'appuyer nos définitions «lexiculturelles». La citation référencée, tirée soit d'un quotidien national à grand tirage soit d'une œuvre littéraire reconnue illustre non pas le fonctionnement du mot en langue mais son contenu culturel spécifique à la région. L'exemple signé, en plus de sa fonction culturelle, a l'avantage d'être attesté, ce qui confère plus de légitimité au néologisme retenu et conforte les précisions apportées à sa définition et aux commentaires complétant les définitions de certains particularismes.

Conclusion

La définition, élément essentiel de l'activité lexicographe, a toujours été au centre de préoccupation des lexicologues, des lexicographes et des sémanticiens. Sa formulation a donné lieu à de nombreux développements et surtout à une réflexion qui remonte à la nuit des temps. Du modèle aristotélicien basé sur le genre prochain à la définition par inclusion soigneusement dépeinte, que de chemin parcouru! Mais l'aventure lexicographique en terre de variation ne fait que commencer. Aussi est-il naturel que bien des problèmes nouveaux et spécifiques à la variété décrite ne reçoivent ici que des éléments de réponse partiels, intuitifs et ad hoc. Nous avons dû emprunter bien des outils à la tradition lexicographique pour formuler nos définitions des néologismes, des emprunts, des lexèmes hybrides. Nous avons dû enfreindre certains principes lexicographiques ou en adapter d'autres pour répondre aux exigences particulières de la définition des néologismes régionaux. Les connotés liés aux emprunts-doublons et aux mots culturels qui détachent les usages du français au Maroc du français de référence ont été les plus difficiles à traiter.

Pour clore provisoirement la problématique de la définition en terre de variation, je dirai qu'il serait peut être pertinent qu'un composant culturel soit introduit comme troisième élément obligatoire et complémentaire de la définition substantielle. Outre son rôle déterminant dans la description de la variation, il devrait aussi opérer dans la langue de référence pour mettre en évidence l'aspect idiomatique, fondateur de toute langue naturelle

Bibliographie

F. BENZAKOUR, « Le français au Maroc. Le problème des doublets: entre dénotation et connotation », in *Contacts de langue et identités culturelles*, Actes des IV Journées scientifiques de Québec, Québec, Les presses de l'Université Laval, Actualité scientifique, AUPELF-UREF, 2000, p. 313-323.

F. BENZAKOUR, D. GAADI, et A. QUEFFÉLEC, *Le Français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, Bruxelles, Duculot - AUPELF-UREF, 2000.

F. BENZAKOUR, « Français de référence et français en usage au Maroc. Une adéquation illusoire: l'exemple de l'écart lexical » in *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, Actes du Colloque International

organisé par le groupe de recherche Valibel, Louvain-La-Neuve, Cahier de l'Institut de Linguistique de Louvain, tome II, 2001, p. 75-87.

F. BENZAKOUR, à paraître, « Le Français au Maroc. De l'usage maghrébin à la langue du terroir », in *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie*.

J. DUBOIS et C. DUBOIS, *Introduction à la lexicographie: le dictionnaire*, Paris, Librairie Larousse, 1971.

C. KERBRAT-ORECCHONI, *La Connotation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977

R. MARTIN, *Inférence, Antonymie et paraphrase*, Librairie, C. Klincksieck, Paris, 1976

B. QUEMADA, *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863. Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier Érudition, 1968.

J. REY-DEBOVE, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. The Hague -Paris, Mouton, 1971.
